CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

A moins d'avertissement contraire, le journal sera continué après les trente jours payés, et à moins que le journal ne soit suspendu avec à propos, il n'est pas permis de faire intention par écrit en vertu de PARILLON, huissier à Paris. L'abonnement du nouveau contribuable, ou de l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour chaque ligne, pour chaque insertion, pour la première insertion non comprise. Les avis dans le numéro d'insertions ne sont pas limités, à moins qu'ils ne soient payés, ou qu'ils ne soient pas payés. Les avis publiés jusqu'à ce qu'ils ne soient pas payés, ou qu'ils ne soient pas payés. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franches ; dans le cas contraire, elles seront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER.

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et attendu à Natchez, pour le reste du fret, se rendra à la Balize, et ce jour. L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé. 1-septembre—1m

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BELOXI.

REGLEMENT POUR LE DEPART DU BATEAU-A-VAPEUR DELTA, Capitaine Hartigue, Départ de Mandeville à la N. O.

Jeudi à 7 heures et 1-2 A. M. Dimanche à 8 heures 1-2 A. M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A. M. Lundi à 5 heures
Samedi à 9 heures 1-2 P. M. Mercredi à 8 heures A. M. de Beloxi.
Dimanche à 7 heures 1-2 A. M. Les autres jours de Mandeville à 5 heures P. M. Samedi

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, à Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures ; adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.

10 juin—

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.

10 juin— WM. BAGLEY, président.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison ; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits susnommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, laissant devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY. Rue du Camp au 27.

10 avril—

POUR FASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bâtes de St. Louis, de Bélaxi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. B. BYRNE.

6 août—6m

A LOUER.—Trois Maisons à deux étages, situées dans la rue Fenchar. On en donnera possession au Novembre prochain. Pour les conditions s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Rue Poydras, No. 24.

13 oct

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, rue Jefferson, à côté de celui de MM. Samuel Merriman & co. S'adresser à P. SOULE, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

10 oct—18

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la propriété de feu Allen Murphy, sont priées de les présenter aux soussignés dans les dix jours de la date du présent. Autrement elles ne seront pas comprises dans le tableau de distribution qui sera alors enregistré en cour.

F. GORDY, J. ALSTON, curateurs.

15 oct—10

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, a été adressé à moi, pour annuller un bien saisi par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour du février mil huit cent trente quatre, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme sécurités ;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne devrait pas être annullé et annullé.

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce treizième jour du mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN, Par le Gouverneur, GEORGE EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

16 oct—30

AVIS.

A TRENDU que Joseph Le Carpentier s'est adressé à moi, pour faire annuler un cautionnement de huit mille piastres souscrit par lui, le 29 d'Octobre 1829, comme encanteur, pour la ville et paroisse d'Orléans.

Avis est donné à toutes personnes y intéressées de déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans quatre vingt-dix jours après la dernière publication de présent avis, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne devrait pas annulé, vu que l'hypothèque en résultant.

Donné sous mon seing et sous le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce jour 20 Août 1834, et le 59ème année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Signé A. B. ROMAN. Par le Gouverneur, G. EUSTIS. Secrétaire d'Etat.

VACHES A VENDRE.

Une vingtaine de Vaches, créoles, excellentes laitières, ayant des veaux. Conditions : au-dessous de cent piastres 60 jours de crédit, au billet endossé à satisfaction, et au-dessous, comptant. S'adresser chez M. Dupuy, à la maison à barrière blanche, avant

Il a été égaré ou volé chez le soussigné, dans la soirée de samedi dernier, à son domicile, rue St. Joseph, No. 108, un petit CHEVAL bai foncé, borgne, le dos très enfoncé, la queue courte, ayant la queue double de derrière très plate. Une récompense honnête sera donnée à quiconque le ramènera au soussigné.

Nota : MM. les habitans sont requis de ne pas acheter le dit cheval, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

23 oct—3 PIERRE GUERIN.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du brick Paz, de Malaga,

500 Cannes Raisins ; 200 Barils Eau de Vie Espagnol, 200 Barils Vin Sec, 300 Vin doux, 500 Potiches huile d'olive, 50 Caisses Prunaux, 150 barres Safrans, 150 barriques vin rouge.

En Magasin : 125 barriques Cidre, 300 milliers Cigares de la Havane ; 8 caisses cognac de la Havane ; 20 Bordeaux.

24 oct J. PRATS & FILS.

LES créanciers de feu A. L. Duporte en toutes personnes que peuvent avoir des réclamations contre la succession Duporte sont requises de présenter leurs titres de créances au bureau de Théodore Seghers, notaire public, No. 57, rue St. Louis.

LANAVIT, 22 oct—3 Curateur testamentaire

Chapeaux, Roues, Boucles, &c. à vendre par TOURNE & BECKWITH, No. 24, rue Poydras.

LEGER & DUNCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 25 courant, à midi, sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi.

Un Lot de Terre situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 12, dans l'Ilet 116, mesurant 60 pieds de face à la rue Annette, entre Bourgogne et Duel, sur 120 pieds entre lignes parallèles.

Un Lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, désigné dans l'Ilet No. 108, et formant l'encoignure des rues Magnétat et St. Antoine, et mesurant 60 pieds de front sur la rue des Magistrats, nommée française.

Conditions : 6 mois de crédit, au billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub., aux frais des requérans.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse de la ville de la N-Orléans, il sera vendu Samedi, 25 octobre courant, à la bourse d'Hewlett, à midi, avec l'autorisation du propriétaire, les esclaves suivans, abandonnés par Louis Salomon à ses créanciers.

La négresse Marie, âgée d'environ trente et un ans, bonne cuisinière et bonne domestique de maison, et très adroite.

John, âgé d'environ huit ans ;

Alfred, âgé d'environ quatre ans ;

Tous présentement garantis des vices et des maladies prévues par la loi. Conditions—Comptant.

Les actes de vente se passeront pardevant Jules Massy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 sept

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'une autorisation de l'honorable Cour de Paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, samedi 25 octobre prochain, à midi,

Le mulâtre nommé Pierre, âgé d'environ 25 ans, boucher de profession ; ce mulâtre est parti marron de chez son maître, et fait partie de la propriété abandonnée par Rodder et Gouville à leurs créanciers, il sera vendu au risque de Jean Casse, ancien propriétaire du dit mulâtre qui n'a pas rempli les termes de la vente qu'il lui a faite.

Conditions : La moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit, au remboursement de bons billets endossés.

Liste de vente au pouvoir dans l'étude de Wm. Boswell, notaire public. 23 sept

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Un mulâtre nommé Steven, américain, depuis un an dans le pays, il est âgé de 27 à 28 ans, bon domestique de maison, cuisinier, maître d'hôtel et bon barbier.

Conditions : Payable à 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 15 oct—4

PAR J. LECARPENTIER.

SAMEDI, 25 du courant, il sera vendu à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

36 sacs de café, importés et avariés à bord de la barque Isabelle, capitaine Borges, de Matanzas. 22 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le samedi, 25 courant, à midi, la maîtresse Abby, âgée de 30 à 35 ans, excellente cuisinière, pâtissière, blanchisseuse, repasseuse et servante de maison. On ne garantit que les titres.

Conditions : 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 21 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.

MARDI, 28 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse,

Deux Lots de Terre, situés au faubourg Washington, derrière la presse à coton et de la papeterie, savoir : l'Ilet No. 17, borné par les rues Génie, St. Ferdinand, et des Libéraux et de la propriété de la presse, lequel est divisé en 21 terrains, tels que le désigne le plan.

L'Ilet No. 18, est borné par les rues des Libéraux, St. Ferdinand et de La Force, et par les propriétés de la presse, et est divisé également en 21 terrains, tels que le désigne le plan, exposé à la Bourse.

Conditions : Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 22 oct

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi, 25 octobre courant, à 10 heures du matin, le magasin de marchandises tenu par MM. Durel et St. Victor, près la presse à coton, au faubourg Marigny.

Ce magasin est pourvu de toutes sortes de marchandises et d'une qualité supérieure. On y trouvera de plus, un assortiment de faïence et de chaussures.

Conditions : $100 et au-dessous comptant ; au-dessous de $100 jusqu'à 300, 60 jours, au-dessus de $300, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

V. ST. VICTOR.

Les personnes qui doivent au dit magasin sont invitées à régler avec M. F. Daubert. 20 oct—

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. JEAN BAPTISTE.—Addison Lloyd femme de George Roussel contre Georges Roussel son mari.—En vertu d'un writ de séparation de biens à moi adressé par l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique à cet lieu, lundi 29 de Novembre prochain, à 12 heures du matin.

1o. Une habitation située dans la paroisse St. Jean, sur la rive gauche du fleuve, mesurant quatorze arpents de face sur quarante de profondeur, avec la double concession ouvrant de dix degrés, bornée du côté d'en haut par la propriété de Mr. Antoine Dupuy, et du côté d'en bas par celle de MM. Thouneel et Vienne, ensemble avec tous les établissements, moulin à sucre et ce qui en dépend, les chevaux, bœufs, bêtes à cornes et les esclaves suivants, savoir :

1° Isaac, 2° Charles, 3° Brickley, 4° Philippe, 5° Théodore, 6° Gabriel, 7° William ; 8° Léandre, 9° Georges, 10° Guessy, 11° Jerwil, 12° Jacques, 13° Manuel, 14° Michel, 15° Valère, 16° François, 17° Tom, 18° Quacco, 19° Stock, 20° Kenten, 21° Jasmin, 22° Olive, 23° Jacob, 24° Bob, 25° Rose, 26° Codie, 27° Tenny, 28° Leveille, 29° Félix, 30° Silvestre, 31° Isick, 32° Thaïd, 33° Julien, 34° Raphaël, 35° Ned, 36° Sam, 37° Alexis, 38° Marceline, 39° Zabelle, 40° Susanne, 41° Kitty, 42° Caroline, 43° Julie, 44° Louise, avec un enfant, 45° Bénédic, avec deux enfants, 46° Céleste, 47° Nanette.

Conditions : $32030, 45 cts. comptant, $2250 payables le 1er. mars 1835, $2250 payables le 1er. mars 1836, $2250 payables le 1er. mars 1837, et $27250, payable le 1er. mars 1838, et la balance par égales portions en mars 1835, 1836, 1837 et 1838, en quatre termes portant hypothèque avec billets endossés à satisfaction.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse St-Jean Baptiste, le 11 Octobre 1834.

16 oct—1m A. LUMINAIS, shérr.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société de John Hall & Co., est à dater de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel ; toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre l'ancienne société de Hall, Hopkins & Co., ou de John Hall & Co., sont priées de les présenter à John Hall, aux Nos. 17 et 18, Nouvelle Levée, et toutes celles qui doivent à l'une ou l'autre société, sont également invitées de venir immédiatement régler leurs comptes. Le nom de John Hall & Co., ne sera seulement que pour liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JOHN HALL, JAMES PUECH, JOHN D. REIN.

19 sept—30

LA SOCIETE de Puech & Rein, est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord, ayant vendu leur fond entier de quincaillerie et de fournitures de navires à Messrs. J. Hall, Walker & Walton, qui continueront la direction de ces affaires dans toutes ses branches aux Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Nous sollicitons la continuation du patronage, qui nous a été ci-devant accordé par nos amis, et les habitués du magasin ci-dessus. Le nom de la société, ne sera seulement employé que pour la liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JAMES PUECH, JOHN REIN.

19 sept—30

LES SOUSSIGNES ayant formé une société et acheté le Fond entier du Magasin de MM. Puech & Rein, continueront les affaires, pour la vente en gros et en détail, des quincailleries américaines et européennes, ainsi que celle des fournitures de navires dans toutes les branches ; sous la raison de J. Hall, Walker & Walton, aux nouveaux magasins Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Ils solliciteront respectueusement le patronage que le public a accordé à l'ancienne maison.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JOHN HALL, E. B. WALKER Jr., Jos. G. WALTON.

19 sept—30 Par son chargé d'affaires John E. Walton.

IL a été logé à la geole de la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans :

Un nègre nommé Peter, se disant libre, et n'ayant aucun papier pour prouver le fait.

Un nègre nommé François, appartenant à M. Volant Labarre.

10 oct J. CHARBONNET, shérif

E. BURSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, de Hâvre, les marchandises suivantes, expédiées pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente :

13 balles de mousselines imprimées, 18 do. percalines,
1 boite de manchons de Fantaisie,
1 boite de Bandeaux ; 1 do. de Lorgnettes,
15 do. de Bayettes de Lisy,
250 do. de Grès de mérinos,
5 do. de Guinghams,
3 do. de Guinghams imprimées.

5 juin— rue Royale, No 153

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi, 25 courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves de chez ci-après décrits et tous appartenant à Pierre Lanoy.

1. Henry, âgé de 22 ans, bon sujet, bonne tête, bel chic et brouette, ayant travaillé sur une sucrerie, il est industrieux, fort et bien portant et pourrait rendre pour une presse à coton.

2. Ned, nègre américain, âgé de 24 ans, bon sujet, journalier et charretier, est habitué à scier et à se servir de la bêche et de la brouette.

3. William Banks, (frère d'Henry,) âgé de 24 ans, sujet fidèle et habitué à tout sur une habitation.

4. Moses, âgé de 20 ans, laboureur, charretier et fidèle.

5. Suzanne, négresse âgée de 21 ans, et son fils Joseph âgé de 2 ans. Elle est bonne cuisinière, sachant laver et repasser, aussi bonne domestique de maison et très honnête.

Conditions : Pour les 4 premiers esclaves, moitié au mars 1835 et moitié dans un an ; et pour Suzanne, 8 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant G. le Gardeur, not. pub. aux frais des acquéreurs. 23 sept

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mardi, le 28 du courant, à la Bourse, à midi,

Un négresse Mary, née américaine, depuis son enfance dans le pays ; elle parle le français et l'anglais, également bien, âgée d'environ 20 à 25 ans, rarement malade, très bonne cuisinière, bonne blanchisseuse, et repassant aussi bien le linge ordinaire, excellente domestique de maison. Elle est vendue à 4, 8 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez M. Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 23 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 1er. Novembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Hewlett, la propriété suivante, sans réserve ;

Un Lot de Terre de 21 pieds 7 pouces de face sur la rue Delord, sur l'Ilet de la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 58 pieds et au pouce, entre des lignes parallèles, mesure anglaise, ayant une nouvelle maison de briques à deux étages, une cuisine aussi à deux étages, et en briques, une cour pavée, une bonne citerne et toutes les autres édifices extérieurs en bon état, et désignés sur le plan par la lettre A.

Un Terrain de 21 pieds 7 pouces de face à la rue située au Sud du marché, vis-à-vis la halle, dans le même Ilet, en bas adjoint le premier par derrière, il a 58 pieds au pouce de profondeur entre des lignes parallèles, mesure américaine.

Ainsi :—Une Maison neuve en briques à deux étages, avec une cuisine aussi en brique, et à deux étages, une citerne et d'autres édifices extérieurs, le tout en bon état, et désigné par la lettre B sur le même plan, qu'on peut voir à la Bourse.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront à l'étude de W. Christy, notaire public, aux frais de l'acheteur. 17 oct

PAR F. DUTILLET.

Succession de Veuve Andres Bernard.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 14 courant, il sera vendu, le lundi 27 du courant, à 10 heures du matin, au domicile qu'occupait la défunte, rue Chartres, entre Conti et St. Louis, les effets mobiliers provenant de la dite succession.

Conditions : comptant. 16 oct—4,2p

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date de 15 octobre 1834, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le jeudi, 20 novembre 1834, à midi, les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu dame Henriette Lecomant Bodin, et à la communauté de biens qui a existé entre elle, et M. Louis Bodin, son mari.

Sophie, négresse créole, âgée de 40 ans, asthmatique, bon sujet.

Julien, nègre créole, âgé de 22 ans, maçon, bon sujet.

Claire, négresse de 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, malade.

Hélène, mulâtresse créole, âgée de 40 ans, excellent sujet.

Clarisse, mulâtresse créole, âgée de 20 ans, couturière, bon sujet.

Charlotte, négresse créole, âgée de 40 ans, bon sujet, blanchisseuse, affectée d'un rhumatisme.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 oct

Le Cours des Leçons de

L'ECOLE DE MEDECINE DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M. Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M. Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M. Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M. Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R. INGALLS, D. M. Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M. Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M. Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D. 13 oct—2p Doyen de la faculté.

DOCUMENT.

MR. LANAVIT, expose que lorsqu'il laissa la maison située au coin des rues de la Douane et Bourgon, il devait à la maison Carrière & Bordurat à peu-près $9000, que quelques temps avant cela nous dirons deux mois, Mr. Borduzat vint le trouver et lui intima que s'il ne lui payait pas immédiatement ce qu'il lui devait, il le forcerait à faire banqueroute, ajoutant que quoique cela fut contre ses intérêts ; il le ferait dût-il lui en coûter $4 ou 5000.

Mr. Lanavit répondit que si Mr. Borduzat voulait lui donner le temps de chercher un acquéreur à la satisfaction de la dite maison, il essayerait de le faire et qu'il proposa alors Mr. Loreille, alors son teneur de livres et connaissant parfaitement ses affaires, lequel donnait pour endosseurs Messrs. Vandrecost & Landemier, qui furent acceptés volontiers par Mr. B. quoique en même temps Mr. Lanavit refusa d'endosser ses billets observant tout à la fois qu'il voulait être remboursé par la maison C. et B. de toute somme dûe audessus de la dette contractée envers la dite raison, ce qui fut immédiatement agréé par tout les intéressés et depuis la balance payée entre les mains de Mr. Lanavit.

La conduite aux yeux de tout honnête homme doit être que si Mr. B. croyait Mr. L. son débiteur pour une somme de $00.0, pourquoi en revoyait-il une de 3 ou 4000, qui fut reçue par Mr. Lanavit après la conclusion de leurs affaires.

Mr. Lanavit a pour preuve des reçus qu'il est consentant de soumettre à des arbitres.

Si Mr. Borduzat ne considérait pas Mr. L. comme un honnête homme, pourquoi après la susdite transaction endossa-t-il du nouveau pour jusqu'à une valeur de $2,500. Lorsque M. L. s'associa avec Mr. Dubois pour le bail du magasin de Madame Veuve Dupas. Mr. L. observe de plus que quand la société avec Mr. Dubois fut dissoute le public fut averti par la voie des gazettes que toutes les dettes de cette maison certainement payées par Mr. Dubois, conséquemment Mr. B. devait en avoir connaissance.

21 oct—6 LANAVIT.

LES soussignés, à la requête de Mr. Lanavit, se sont rendus auprès de Mr. Borduzat, de la maison Carrière et Borduzat, pour obtenir une explication, s'il en pouvait donner une, de certaine expression proférée envers Mr. L. et dans le cas contraire, l'informer que ce dernier recourra à l'autres moyens. Mr. B. répondit alors qu'il était que Mr. L. ne lui devait pas remboursé une somme d'à peu près $9000, il n'entrerait dans aucune espèce d'explication.

Les soussignés retournèrent alors vers Mr. L. pour obtenir de nouvelles lumières relativement à cette affaire, et regurent de lui le document ci-dessous pour être publié, d'après les renseignements qu'ils en obtinrent ils doivent aussi être convaincus de sa probité ; renseignemens d'autant même recevables qu'il abandonnait toutes ses transactions avec la dite maison, à une arbitration loyale.

Voyant que Mr. Lanavit n'avait aucun autre moyen d'obtenir la justice qui lui est due après être refoulé chez Mr. B., avec le document déjà mentionné pour qu'il en prit connaissance et qu'il persistait à refuser une explication, les soussignés croient que leur devoir, comme amis de Mr. L. le engageait à lui conseiller le moyen qu'il emploie, après quoi il pourra s'adresser aux tribunaux compétents.

A. LANDRIN, J. WARTECK.

21 oct—6

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue, au pair, à vendre par J. PRATS & FILS.

29 sept

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi, 25 courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves de chez ci-après décrits et tous appartenant à Pierre Lanoy.

1. Henry, âgé de 22 ans, bon sujet, bonne tête, bel chic et brouette, ayant travaillé sur une sucrerie, il est industrieux, fort et bien portant et pourrait rendre pour une presse à coton.

2. Ned, nègre américain, âgé de 24 ans, bon sujet, journalier et charretier, est habitué à scier et à se servir de la bêche et de la brouette.

3. William Banks, (frère d'Henry,) âgé de 24 ans, sujet fidèle et habitué à tout sur une habitation.

4. Moses, âgé de 20 ans, laboureur, charretier et fidèle.

5. Suzanne, négresse âgée de 21 ans, et son fils Joseph âgé de 2 ans. Elle est bonne cuisinière, sachant laver et repasser, aussi bonne domestique de maison et très honnête.

Conditions : Pour les 4 premiers esclaves, moitié au mars 1835 et moitié dans un an ; et pour Suzanne, 8 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant G. le Gardeur, not. pub. aux frais des acquéreurs. 23 sept

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mardi, le 28 du courant, à la Bourse, à midi,

Un négresse Mary, née américaine, depuis son enfance dans le pays ; elle parle le français et l'anglais, également bien, âgée d'environ 20 à 25 ans, rarement malade, très bonne cuisinière, bonne blanchisseuse, et repassant aussi bien le linge ordinaire, excellente domestique de maison. Elle est vendue à 4, 8 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez M. Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 23 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 1er. Novembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Hewlett, la propriété suivante, sans réserve ;

Un Lot de Terre de 21 pieds 7 pouces de face sur la rue Delord, sur l'Ilet de la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 58 pieds et au pouce, entre des lignes parallèles, mesure américaine, ayant une nouvelle maison de briques à deux étages, une cuisine aussi à deux étages, et en briques, une cour pavée, une bonne citerne et toutes les autres édifices extérieurs en bon état, et désignés sur le plan par la lettre A.

Un Terrain de 21 pieds 7 pouces de face à la rue située au Sud du marché, vis-à-vis la halle, dans le même Ilet, en bas adjoint le premier par derrière, il a 58 pieds au pouce de profondeur entre des lignes parallèles, mesure américaine.

Ainsi :—Une Maison neuve en briques à deux étages, avec une cuisine aussi en brique, et à deux étages, une citerne et d'autres édifices extérieurs, le tout en bon état, et désigné par la lettre B sur le même plan, qu'on peut voir à la Bourse.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront à l'étude de W. Christy, notaire public, aux frais de l'acheteur. 17 oct

PAR F. DUTILLET.

Succession de Veuve Andres Bernard.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 14 courant, il sera vendu, le lundi 27 du courant, à 10 heures du matin, au domicile qu'occupait la défunte, rue Chartres, entre Conti et St. Louis, les effets mobiliers provenant de la dite succession.

Conditions : comptant. 16 oct—4,2p

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date de 15 octobre 1834, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le jeudi, 20 novembre 1834, à midi, les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu dame Henriette Lecomant Bodin, et à la communauté de biens qui a existé entre elle, et M. Louis Bodin, son mari.

Sophie, négresse créole, âgée de 40 ans, asthmatique, bon sujet.

Julien, nègre créole, âgé de 22 ans, maçon, bon sujet.

Claire, négresse de 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, malade.

Hélène, mulâtresse créole, âgée de 40 ans, excellent sujet.

Clarisse, mulâtresse créole, âgée de 20 ans, couturière, bon sujet.

Charlotte, négresse créole, âgée de 40 ans, bon sujet, blanchisseuse, affectée d'un rhumatisme.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 oct

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 21 sept. 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se rassemble sur la place d'Armes, le Dimanche, 26 du courant, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection. Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre de Brigadier Général J. B. Planché, commandant la légion.

D. AUGUSTIN, aide de camp

22 sept

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 1er. octobre 1834.

CONFORMEMENT aux ordres Généraux du 27 septembre 1834, une élection de Major Général de la première division de la milice de l'Etat de la Louisiane, aura lieu au Bureau de l'Adjudant Général, le samedi, 1er. novembre 1834, entre 10 heures du matin, et 3 heures de l'après-midi ; le lieutenant colonel C. F. Deuney, présidera l'élection.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Planché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN, aide de camp.

6 oct

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

Vous êtes prévenus que l'escadron montera à cheval, dimanche, 26 du courant, à huit heures précises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous pour la revue trimestrielle. Par ordre du lieut.-colonel,

H. C. CAMMACK, adj. major.

16 oct—9

LANCIERS D'ORLEANS,

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 26 du courant, à 7 heures et demie du matin, en grande tenue d'été, équipement complet et lance.

Le lieu du rassemblement est maintenant Place St. Antoine, devant la rue d'Orléans. L'appel sera fait à 8 heures précises.

Par ordre du capitaine, A. MONDELLI, maréchal des logis chef.

21 oct

DRAGONS D'ORLEANS DE 1815.

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval dimanche, 26 du courant, à sept heures précises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du lieutenant commandant.

J. L. RABASSA, premier maréchal des logis.

22 octobre

JEUNE GARDE A CHEVAL,

VOUS êtes prévenus que la compagnie montera à cheval dimanche 26 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'obligation et s'assemblera au domicile du capitaine.

Par ordre du capitaine, F. MYEVRE, maréchal des logis inspecteur.

22 oct

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 26 du courant, à 8 heures précises du matin. Equipement complet, veste bleue, pantalon blanc.

Par ordre, A SCHREIBER, Adjudant Major.

21 oct

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!!!

La Compagnie prendra les armes Dimanche prochain 26 du courant, à huit heures précises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, veste blanc et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine, G. CRUZAT, Sergt. Major.

21 oct

P. S.—Les membres sont requis de se conformer rigoureusement à l'ordre ci-dessus.

Voltigeurs—Attention.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 26 octobre, à huit heures du matin, pour y être inspectée avec la légion, et se réunira à son lieu ordinaire du rendez-vous, en pantalon blanc, veste bleue et pompon.

Par ordre du capitaine, LACOSTE, sergent major.

23 octobre

CAZADORES DE ORLEANS,

La compagnie tournera les armes pour la revista de obligacion, el domingo 26 del corriente, á las 7½ en punto de su mañana, con uniforme, casaca azul, pantalon blanco, y el merrion con pompon.

Por orden del capitan, JOSE M. BUSTAMANTE, sargento 1°.

17 de oct

TIRAILLEURS D'ORLEANS,

Attention!!!

La compagnie prendra les armes dimanche, 26 du courant, à 7 heures et demie du matin, pour une revue d'obligation, uniforme complet, pantalons blancs et veste bleue.

Par ordre du capitaine, LALOUETTE, sergent major.

17 oct

Grenadiers—Attention!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 26 du courant, à huit heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme et en bonne tenue, pantalon blanc et veste bleue.

Par ordre du capitaine, B. DUPERAIN, sergent-major

21 octobre

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!!!

LA Compagnie prendra les armes Samedi prochain, 25 du courant à quatre heures de l'après-midi, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, veste bleue, pantalon blanc. Elle s'assemblera aussi le soir à huit heures précises, à la Bourse—Briquet seulement.

G. CRUZAT, Sergt. Major.

21 oct

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la jous près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Bourcier. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

Y. M'DANIEL.

DEPOT DE BOIS.

W. E. & R. MURPHY ayant pris la cour spacieuse située au coin des rues de la Douane et